

L'horizon de placement

EN GÉNÉRAL, la gestion d'un portefeuille repose sur deux éléments essentiels : la tolérance au risque et l'horizon de placement. Dans cette chronique, nous traitons de l'importance de bien définir son horizon de placement et, surtout, de ne pas se laisser distraire par les fluctuations temporaires du marché.

Qu'est-ce que l'horizon de placement ?

Il s'agit de la date à laquelle une partie ou la totalité d'un portefeuille doit être liquidée afin de respecter les obligations pour lesquelles le placement a été effectué. Par exemple, l'horizon d'un placement en vue de la retraite est défini par le nombre d'années entre l'âge de l'investisseur et la date où il prévoit prendre sa retraite. Toutefois, l'horizon de placement peut être défini autrement, car il est lié à l'objectif du placement. Ainsi, la date prévue pour l'achat d'une résidence définira l'horizon de placement d'une épargne constituée à cette fin.

Pourquoi cet horizon est-il si important ?

La répartition des éléments d'actif d'un portefeuille entre les différentes classes et le choix des investissements sont fortement tributaires de l'horizon de placement. De façon générale, les investisseurs qui ont un horizon de placement à long terme peuvent se permettre d'assumer un niveau de risque plus élevé et se constituer un portefeuille de valeurs en conséquence. Par contre, les investissements avec un horizon de placement à moyen terme doivent être effectués selon un degré de risque modéré. Quant aux horizons de placement à court terme, c'est la sécurité du capital, et non sa croissance, qui doit être prise en compte.

Combien d'années un horizon de placement compte-t-il ?

De façon générale, la période de temps d'un horizon de placement à court terme est de un à trois ans, à moyen terme, de trois à cinq ans, et à long

terme, de plus de cinq ans. Comme un horizon de placement inférieur à un an vise un but spéculatif ou constitue une période de transition, il n'est pas, à proprement parler, un investissement.

Quelle est la répartition de portefeuille sous-jacente ?

Dans un horizon de placement à court terme, la sécurité du capital doit primer. Le portefeuille est donc constitué presque exclusivement de titres à revenus fixes (bons du trésor, obligations négociables). L'investisseur cherche à réduire au minimum la probabilité de perdre de l'argent et à augmenter le plus possible ses revenus.

Dans un horizon à moyen terme, il faut constituer un portefeuille plus équilibré, constitué en partie de titres de croissance (actions canadiennes et internationales), complété d'une portion de titres à revenus fixes. Dans ce cadre, l'investisseur cherche un juste compromis entre la sécurité du capital et la croissance à moyen terme.

Dans un horizon à long terme, voire à très long terme, le portefeuille doit être composé presque exclusivement de titres de croissance à long terme. Les investissements en actions sur les marchés canadiens et internationaux constituent alors la plus grande partie du portefeuille.

Comment définir son horizon de placement ?

Compte tenu des éléments mentionnés précédemment, la définition de l'horizon de placement revêt une importance primordiale dans la composition d'un portefeuille. Il faut donc bien le définir. En conséquence, s'il s'avère difficile de le faire précisément, il y aurait avantage à constituer plusieurs portefeuilles axés vers des horizons de placement différents.

Prenons, par exemple, le cas d'une personne qui prend sa retraite aujourd'hui, mais qui doit cependant attendre quelques années encore avant de toucher ses prestations des divers régimes publics ou privés de retraite (RRQ, régime de retraite de

l'employeur, sécurité de la vieillesse, etc.). Puisqu'elle n'est pas obligée d'utiliser dès à présent le capital qu'elle a constitué en vue de sa retraite, cette personne pourrait le répartir en trois portefeuilles distincts, chacun répondant à des besoins précis et ayant des horizons de placement différents.

Le premier portefeuille pourrait être constitué des éléments d'actif nécessaires pour financer la retraite entre la date du dernier jour de travail et celle de l'admissibilité aux divers régimes publics ou privés (RRQ, régime de retraite de l'employeur, sécurité de la vieillesse, etc.). Comme l'horizon de placement de cette portion de l'actif se situe entre zéro et cinq ans, son capital doit être investi de façon très sécuritaire.

Le deuxième portefeuille pourrait être utilisé pour compléter les revenus des divers régimes de retraite publics et privés afin de maintenir le niveau de vie souhaité. Puisque cet horizon de placement varie entre cinq et trente ans, selon l'espérance de vie, une répartition de portefeuille équilibré est tout à fait appropriée pour ces éléments d'actif. Il faudra cependant prévoir une évolution graduelle de la composition du portefeuille au cours des années. En effet, l'investisseur devra privilégier une répartition plus sécuritaire, au fur et à mesure que les sommes seront utilisées et que l'horizon de placement rétrécira.

Enfin, le troisième portefeuille pourrait regrouper l'argent que l'investisseur ne prévoit pas utiliser et qu'il souhaiterait léguer à ses héritiers. L'horizon de placement étant dès lors à très long terme, la constitution d'un portefeuille visant la croissance à long terme est appropriée. Et les héritiers n'en seront que plus heureux !

Pourquoi ne faut-il jamais perdre de vue son horizon ?

Une fois l'horizon de placement bien défini et la composition du portefeuille approprié effectuée, il ne faut pas se laisser distraire par les fluctuations et les rendements à court terme des marchés. Les rendements à court terme de certains placements de croissance peuvent être alléchants, à certaines périodes, en regard des rendements d'un portefeuille sécuritaire. Il faut cependant se rappeler que les fluctuations temporaires de ce type d'investissement demeurent incompatibles avec l'horizon de placement du portefeuille. À l'inverse, le détenteur d'un portefeuille ayant un horizon de placement à long terme, constitué en grande partie de titres de croissance, doit

accepter les fluctuations temporaires de marché, ne pas céder à l'inquiétude ou à la panique et, surtout, ne jamais perdre de vue son horizon.

Spéculer, est-ce investir ?

Non ! Spéculer, ce n'est pas investir. Un investissement repose sur un horizon de temps au cours duquel les titres acquis pourront donner leur potentiel de valeur. À l'inverse, spéculer, c'est jouer à court terme sur les fluctuations temporaires des marchés, sans égard à la valeur intrinsèque des titres acquis. Un investisseur souhaitant spéculer devrait le faire avec des éléments d'actif destinés à cette seule et unique fin, et non pas avec ceux qui sont réservés à la retraite ou à une utilisation à court terme. 📡

1111-1440, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec) H3G 1R8
Téléphone : (514) 868-2081 ou 1 888 542-8597 ; télécopieur : (514) 868-2088
740-2954, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2
Téléphone : (418) 657-5777 ou 1 877 323-5777 ; télécopieur : (418) 657-7418
Courriel : info@fondsfmoq.com
Site Internet : www.fondsfmoq.com
Lignes d'information automatisées : (514) 868-2087 ou 1 800 641-9929

1^{er} Congrès International sur le Médicament

Conception, production, consommation : perspectives interdisciplinaires pour un avenir commun
du 29 août au 2 septembre 2005, Montréal.

Communications libres, symposiums, ateliers, posters
••••• Recherche fondamentale et clinique
••••• Enjeux stratégiques
••••• Pratiques de consommation

Des spécialistes de tous les coins du monde seront réunis pour partager leurs réflexions autour de la question du médicament.

••••• **PROMOTION SPÉCIALE AUX PREMIERS INSCRITS : FAITES VITE!**

Soumission des résumés et inscription :
www.geirso.uqam.ca
+ 1 514 987-0379

Octane
OCTANE STRATÉGIE



Sous la présidence du Docteur Catherine Garnier, Directrice du GEIRSO (Groupe d'étude sur l'interdisciplinarité et les représentations sociales), UQAM et du Docteur Richard Béliveau, Directeur du Laboratoire de médecine moléculaire de l'Hôpital Sainte-Justine et de l'UQAM



UQAM
Université du Québec à Montréal

© 2005 Geirso. Tous droits réservés. L'édifiant 8-236.com